



République Française

Mairie de Roncherolles-sur-le-Vivier

PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2021

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 7 août 2015 crée en son article 105, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond à ces obligations pour la commune. Elle sera comme le budget 2021 disponible sur le site internet de la ville.

Le budget d'une commune se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la commune.

I. BALANCE GENERALE DU BUDGET

Le budget principal atteint 1 450 470,33 € (contre 1 354 545,73 € en 2020) réparti entre la section de fonctionnement pour un montant de 1 116 757,56 € (contre 1 100 431,12 € en 2020) et la section d'investissement pour un montant de 333 712,77 € (contre 254 114,61 € en 2020).

Sections		Opérations réelles			Emprunts, opérations d'ordre et dépenses imprévues	Résultats reportés	Total BP 2021	Rappel BP 2020	Evolution 2020/2021
		Restes à réaliser	Inscriptions nouvelles	BP 2021					
Investissement	Dépenses	53 375,45	163 446,58	216 822,03	68 404,30	48 486,44	333 712,77	254 114,61	23,85
	Recettes	14 703,80	27 841,00	42 544,80	12 143,00	279 024,97	333 712,77	254 114,61	23,85
Fonctionnement	Dépenses	0,00	905 822,85	905 822,85	19 068,51	191 866,20	1 116 757,56	1 109 272,41	0,67
	Recettes	0,00	841 798,40	841 798,40		274 959,16	1 116 757,56	1 109 272,41	0,67
Total budget	Dépenses	53 375,45	1 069 269,43	1 122 644,88	87 472,81	240 352,64	1 450 470,33	1 363 387,02	6,00
	Recettes	14 703,80	869 639,40	884 343,20	12 143,00	553 984,13	1 450 470,33	1 363 387,02	6,00

II LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement correspond à l'ensemble des opérations nécessaires au fonctionnement des services : activité des services, opérations financières et opérations exceptionnelles.

A. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- Des opérations réelles pour un montant estimé à 905 822.85 €.
- Des opérations d'ordres évaluées à 19 068.51 €.

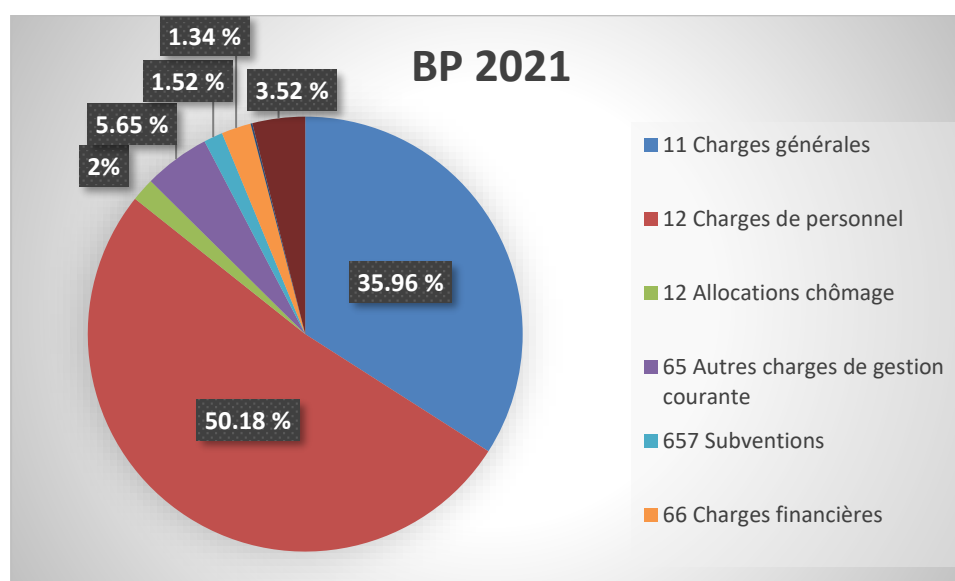
a) Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'entendent comme l'ensemble des dépenses de l'exercice budgétaire entraînant des mouvements réels.

Par rapport au BP 2020, les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 1.44 %.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre.

Chapitres		BP 2020	CA 2020 (réalisé)	BP 2020	Evolution BP 2020/2021
11	Charges générales	301 951,00 €	220 572,61 €	325 791,85 €	7,90%
12	Charges de personnel	461 400,00 €	407 820,33 €	454 500,00 €	-1,50%
12	Allocations chômage	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00%
65	Autres charges de gestion courante	48 532,00 €	45 436,99 €	51 200,00 €	5,50%
657	Subventions	13 924,00 €	10 000,09 €	13 761,00 €	-1,17%
66	Charges financières	15 100,00 €	13 641,13 €	12 100,00 €	-19,87%
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	252,00 €	1 500,00 €	-25,00%
73	Contribution Métropole	35 100,00 €	31 697,00 €	32 000,00 €	-8,83%
	Total des dépenses réelles	893 007,00 €	729 420,15 €	905 852,85 €	1,44%



En 2021 (CA 2020), l'épargne brute* est de 99 548.21 € (contre 92 609.33 € au CA 2020).

L'épargne brute est la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. L'objectif est de dégager un autofinancement suffisant pour investir, c'est la CAF (capacité d'autofinancement). L'autofinancement est contrôlé pour permettre des investissements maîtrisés.

▪ **Les charges du personnel (chapitre 012)**

Ce chapitre regroupe les dépenses relatives aux rémunérations du personnel : salaires et charges sociales diverses pour une prévision totale de 454.500.00 €.

Concernant les frais de personnel, le budget 2021 poursuit sa dynamique de maîtrise des effectifs, en priorisant la réorganisation des services et la rationalisation des besoins.

Cette prévision tient compte de l'évolution des carrières et rémunérations dans la fonction publique.

Cette estimation tient également de la prévision du :

- Recrutement d'un agent au service technique
- Recrutement d'un agent à l'entretien des bâtiments communaux en remplacement d'un agent en départ à la retraite en août 2020.

Les dépenses de personnel représentent 50.18 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2021, ces prévisions sont en baisse de 1.50% par rapport aux prévisions 2020.

▪ **Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre regroupe les dépenses courantes (fournitures diverses, entretien de bâtiments, assurances, prestations de service, ...) nécessaires au bon fonctionnement des services.

Pour une prévision de 325.761.85 €, ces charges augmentent de 7.90 % par rapport aux prévisions du budget primitif 2020. Cette hausse est due à l'augmentation de l'énergie, une campagne d'élagage, la mise en œuvre de la procédure d'abattage de séquoias sur une propriété privée et la prise en compte des dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire.

Compte-tenu de la stagnation des recettes de fonctionnement, il est indispensable d'assurer la maîtrise de ces charges. C'est pourquoi une recherche constante d'économies prévisionnelles est réalisée par tous les services en gardant l'objectif de maintenir la qualité du service rendu.

Les charges à caractère général ont donc été examinées scrupuleusement par les agents communaux et les élus, toutefois de nombreux postes de dépenses ont une évolution difficilement maîtrisable.

▪ **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les subventions versées aux associations et à l'entente intercommunale des collèges, ainsi que les formations, les indemnités et les charges de l'ensemble des élus.

Les activités du midi pour les enfants restent gratuites. Il a été décidé de privilégier les intervenants bénévoles et les activités menées par les animatrices de l'accueil périscolaire afin de réduire les coûts.

Pour une prévision de 64 961.00 €, les « autres charges de gestion courante » représente 7.17 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges financières, exceptionnelles (chapitre 66 et 67)

Ces chapitres représentent les dépenses relatives :

- aux frais financiers : intérêts des emprunts contractés par la collectivité (1.34% des charges de fonctionnement).
- aux charges exceptionnelles : dépenses non courantes, telles les admissions en non-valeur des titres non recouverts par la trésorerie.

b) Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre en dépenses de fonctionnement sont constituées :

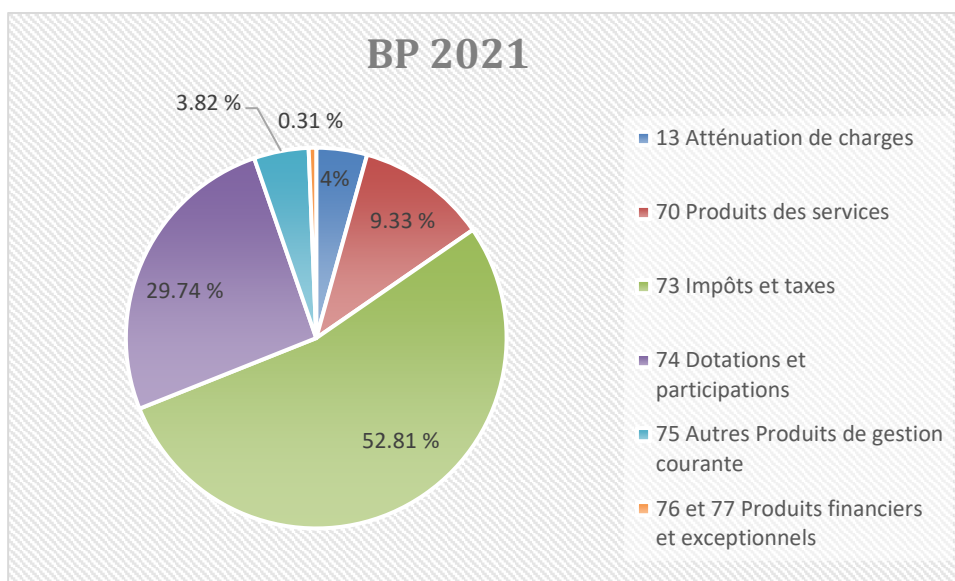
- Des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles pour un montant prévisionnel de 4 009.00 €.
- Du virement à la section d'investissement pour un montant total de 191 866.20 €.

B. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont constituées par :

- Des opérations nouvelles estimées à 841 798.40 €.
- L'excédent de fonctionnement des résultats de l'exercice 2020 de 274 959.16 €.

Chapitres		BP 2020	CA 2020	BP2021	Evolution en % BP2020/BP2021
13	Atténuation de charges	15 000,00	25 371,04	33 630,00	124,20%
70	Produits des services	89 456,00	58 565,72	78 500,00	-12,25%
73	Impôts et taxes	448 680,00	449 454,95	444 550,00	-0,92%
74	Dotations et participations	247 690,40	259 297,67	250 380,40	1,09%
75	Autres Produits de gestion courante	36 735,00	33 711,04	32 135,00	-12,52%
76 et 77	Produits financiers et exceptionnels	300,00	6 576,94	2 603,00	767,67%
	Total des recettes réelles	837 861,40	832 977,36	841 798,40	0,47%



Impôts et taxes (chapitre 73)

Pour une prévision de 445 550.00 €, cette somme représente 52.81 % des recettes réelles de fonctionnement.

Dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre regroupe les participations et subventions versées par divers organismes pour une prévision de 250.380.40 €. Ces recettes représentent 29.74 % des recettes réelles de fonctionnement.

Produits des services (chapitre 70)

Il s'agit des redevances versées par les utilisateurs des services proposés par la collectivité : concessions du cimetière, services périscolaires (restauration scolaire et accueil périscolaire), agence postale.

Pour une prévision de 78 500.00 €, ces redevances représentent 9.33% des recettes réelles de fonctionnement.

Atténuation de charges (chapitre 013)

Il s'agit des compensations par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et par notre assureur des arrêts maladie du personnel, et du versement de l'aide de l'Etat pour les contrats aidés.

Pour une prévision de 15 000.00 €, ces remboursements représentent 4.00 % des recettes réelles de fonctionnement.

Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Pour une prévision de 32 135.00 €, ces produits représentent 3.82 % des recettes réelles de fonctionnement.

Dans ce chapitre, nous retrouvons :

- Les produits divers de gestion courante concernant la récupération des charges locatives (eau, taxe sur les ordures ménagères) sur les locataires des logements communaux.
- Les revenus des immeubles relatifs aux locations diverses (logements communaux, salles municipales, jardins).
- Les repas à domicile

Virement (023)

La différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2021 constitue un excédent qui est viré de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Le virement constitue alors une recette d'investissement et contribue à financer en partie les dépenses d'investissement.

Les résultats reportés de l'exercice 2020

Les résultats de l'exercice 2020 sont repris à l'adoption du Compte Administratif.

Pour 2020, les résultats de fonctionnement sont excédentaires de 362 117.93 €. Ils se décomposent comme suit :

- Du report excédentaire de l'année 2019 à hauteur de 262 569.72 €
- Du report excédentaire de l'année 2020 d'un montant de 99 548.21 €.

III LA SECTION D'INVESTISSEMENT

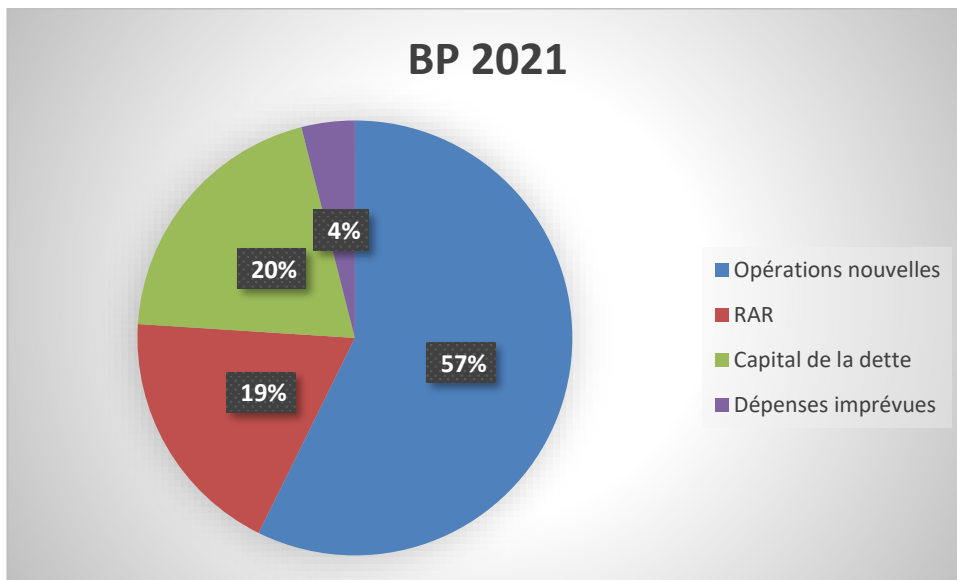
A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont constituées par :

- Des opérations réelles pour un montant estimé à 216 822.03 €

La prévision des dépenses réelles d'investissement comprend les dépenses reportées de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021 pour un montant de 53 375.45 €, ce sont les restes à réaliser (RAR) et les propositions nouvelles pour un montant de 163 446.58 €.

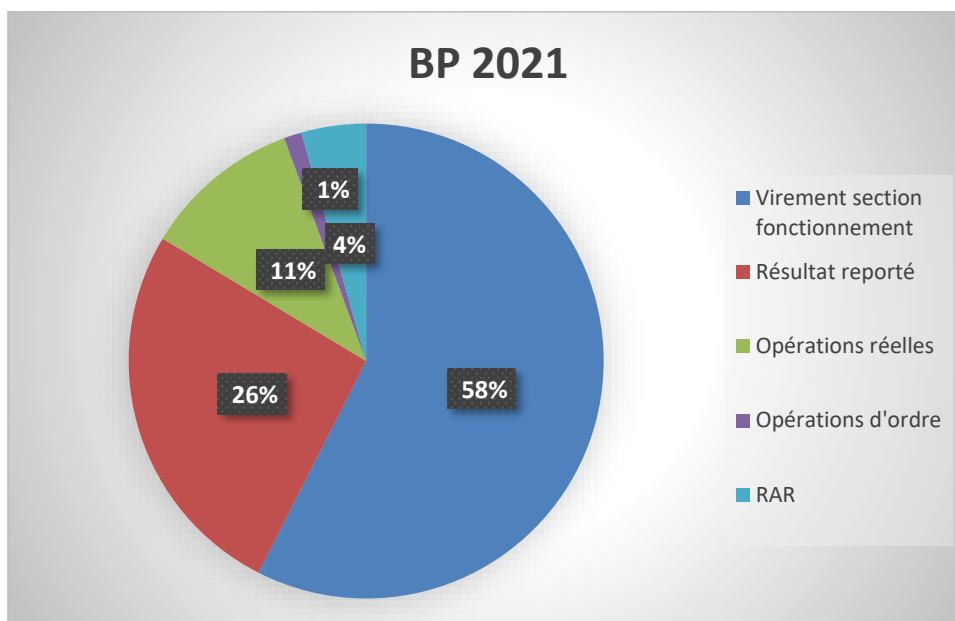
Les RAR correspondent à des acquisitions/travaux pour lesquels les factures n'ont pu être réglées sur l'exercice 2020 : ce sont des opérations non terminées en décembre 2020 ou des factures non présentées en date du 14 décembre 2020.



B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées d'opérations réelles, d'opérations d'ordre et des résultats reportés de l'exercice 2020.

Pour l'exercice 2021, elles sont évaluées à 333 712.77 €.



La prévision des recettes réelles d'investissement : 137 837.57 €.

Les recettes réelles d'investissement sont constituées par :

- Le fonds de compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A) pour un montant de 11 380.00 €. Il s'agit de la récupération de la T.V.A. sur les dépenses d'investissement (acquisitions et travaux) réalisées en 2019.
- Les subventions pour montant de 16 461.00 et 14 703.30 € en reste à réaliser.

C- Les opérations d'ordre

Les amortissements et le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement constituent les opérations d'ordre des recettes d'investissement.

D - Les résultats reportés

Les résultats de l'exercice 2020 sont repris après l'adoption du Compte Administratif. Pour 2020, les résultats sont en excédent de 2 159.86 €.